



Classes à Horaires Aménagés Musique

INSCRIPTIONS 23/24

émotions		public	
			pratiquer
		respirer	
écouter			apprendre
spectateurs			art
	découvrir		
partager			

PRIMAIRE

En partenariat avec l'école primaire Michelet

CONSERVATOIRE de ROUEN



académie Rouen

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



THÉÂTRE MUSIQUE DANSE

■ CHAM c'est quoi ?

Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique permet de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, un enseignement artistique de qualité. Scolarité et pratique de la musique sont rendues possible grâce au partenariat et à l'engagement de deux établissements, l'école primaire Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen. Les deux structures d'enseignement scolaire et artistique assurent le suivi permanent des élèves afin de veiller à la pertinence, à la cohérence du dispositif CHAM tout au long de leur parcours à savoir, à partir du CE1 jusqu'au CM2. L'emploi du temps scolaire des élèves est aménagé pour suivre sereinement l'enseignement musical. Les volumes horaires de l'enseignement général sont allégés sans qu'aucune discipline ne soit supprimée.

Si l'accès à la pratique musicale sur le temps scolaire est source d'enrichissement et d'épanouissement, c'est également un réel engagement de l'élève, des familles dans le sens du soutien et du suivi. Le maintien dans le dispositif est réévalué par les deux établissements tous les deux ans, (CE2, CM2), afin d'apprécier le travail fourni, l'assiduité et le comportement attendus de l'élève qui suit ce parcours.

■ COMMENT ça marche ?

L'enseignement général est dispensé à l'école élémentaire Michelet, les enseignements artistiques sont suivis au Conservatoire :

ENSEIGNEMENTS hebdomadaires	CE1 - CE2	CM1 - CM2
Instrument	2 x 20 mn Individuel ou en groupe	2 x 30 mn Individuel ou en groupe
Formation musicale	1 h 30	
Chant choral	1 h	
Atelier pédagogique et culturel	45 mn uniquement pour la classe de CE1	
Pratique collective instrumentale ou vocale		45 mn à 1 h à partir de la 3 ^e année Hors temps scolaire

À partir du 1^{er} Cycle/3^e année, une pratique collective est obligatoire. Elle est prise en compte dans l'évaluation de l'élève sous forme de contrôle continu. Pendant l'année scolaire, des sessions de répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu le week-end, en vue des concerts, des spectacles organisés par le Conservatoire.

Disciplines instrumentales proposées au Conservatoire : accordéon, alto, basson, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, flûte à bec, guitare, harpe, hautbois, percussions, piano, saxophone, traverso, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.

■ COMMENT faire ?

S'informer

- **Journées portes ouvertes du Conservatoire :**
Samedi 4 février de 9h30 à 17h
- **Réunions d'information à l'école Michelet**
Mardi 7 février à 18h et mardi 7 mars à 18h

S'inscrire

- **Retrait des dossiers : du samedi 4 février au lundi 13 mars 2023**

Au Conservatoire :

1. Bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site www.conservatoirederouen.fr

À l'école :

1. Fiche de renseignements scolaires à faire remplir par le professeur des écoles de l'enfant. C'est l'école qui doit envoyer ce document à l'Inspection Académique/Éducation Nationale accompagné du dernier livret scolaire.

- **Retour des dossiers : jusqu'au 17 mars**

Au Conservatoire :

Bulletin d'inscription au Conservatoire accompagné d'une enveloppe timbrée au nom de la famille (deux enveloppes si les parents sont séparés).

Test d'entrée en CHAM

La présence des candidats est obligatoire le jour du test, au Conservatoire.

- **Entrée en CE1 : samedi 1^{er} avril (journée)**

Pas de niveau minimum requis ni de prise en compte d'une éventuelle pratique instrumentale déjà en cours. Test par petits groupes de cinq ou six enfants. Inscription possible uniquement pour les enfants actuellement inscrits en classe de CP.

Contenu du test :

- Identification des aptitudes sur le plan corporel, sensoriel, vocal et auditif
- Une chanson au choix

- **Entrée en CE2-CM1-CM2 : mercredi 5 avril**

Contenu du test :

➤ **Test instrumental** Présentation d'une œuvre au choix correspondant aux acquis de l'élève.
NB : Pour la saison 23/24, aucune inscription possible en classe de percussion (effectif complet). L'accompagnement au piano pour les instruments monodiques est obligatoire (présence d'un accompagnateur du Conservatoire durant les tests). Il est demandé aux candidats d'être en possession de la partition originale de piano.

➤ **Test formation musicale**

Pour les candidats **non-inscrits** au Conservatoire : lors de cette épreuve est évalué le niveau oral et écrit en matière de connaissance et de compréhension de la musique ainsi que le potentiel vocal.

Pour les candidats **déjà élèves** au Conservatoire en Horaires Traditionnels (H.T.) : Pas d'épreuve, l'avis du professeur de formation musicale est sollicité.

■ ADMISSION EN CHAM

Une Commission mixte se réunit pour statuer sur la cohérence des candidatures. Elle est constituée de : l'Inspection académique, l'école Michelet, le Conservatoire, les représentants des parents d'élèves.

Les critères d'admission sont :

- Le **dossier** scolaire
- la **motivation**
- les **aptitudes** musicales révélées lors du test d'entrée
- la **capacité** à suivre un enseignement général et artistique
- le degré d'**autonomie**

Sur avis de la Commission mixte, l'Inspection académique affecte les élèves en CHAM. Les parents sont prévenus dans les jours qui suivent la réunion de la Commission.

Date de la Commission mixte : vendredi 7 avril 2023



CONTACTS



Conservatoire de Rouen

50 avenue de la Porte des Champs - 76 000 Rouen

02 32 08 13 50

scolarite.CRR@rouen.fr

www.conservatoirederouen.fr



École Michelet

93 rue Eau-de-Robec - 76 000 Rouen

Directrice : Mme Vallée

02 35 71 68 74

0760216x@ac-rouen.fr

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE